



Beaune

Festival International du Film Policier

28 mars au 1^{er} avril 2012

ELIGIBILITE

Afin de pouvoir participer au 4^{ème} Festival International du Film Policier de Beaune, les films devront remplir les conditions suivantes :

- être des longs métrages de fiction, ayant une durée supérieure ou égale à 75 minutes.
- avoir été tournés en 35mm ou en numérique. Les films tournés en numérique qui seront sélectionnés devront être diffusés sur support DCP, HDCam Pal ou Betacam Digitale Pal.
- n'avoir participé à aucune manifestation cinématographique importante en France et/ou en Europe (à l'exception des marchés du film), sauf décision contraire du Directeur du Festival.

Le Festival ne présente pas de courts métrages.

INSCRIPTION & REGLEMENT

La clôture des inscriptions, à l'aide du formulaire d'inscription, est fixée au 24 février 2012.

Le Festival ne demande pas de frais d'inscription. Tous les films doivent être soumis en DVD (Pal ou NTSC). Tous les films dont la langue parlée n'est pas l'anglais doivent être proposés avec des sous-titres anglais ou français. Merci de lire et de remplir le formulaire d'inscription avant de nous le retourner avec le DVD du film.

Les films retenus devront être présentés à Beaune en version originale sous-titrée en français et anglais.
Un des sous-titrages est à la charge des participants.

ADRESSE D'ENVOI

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POLICIER DE BEAUNE
c/o Le Public Système Cinéma
Attention : Hédi Zardi
40, rue Anatole France - 92594 Levallois-Perret Cedex - France
Tél : (+33) 1 41 34 20 86 - Fax : (+33) 1 41 34 20 77
Email : hzardi@lepublicsystemecinema.fr

ANNONCE DE LA SELECTION

L'annonce officielle des films sélectionnés se fera dans la semaine du 12 mars 2012. Les participants seront prévenus de la participation de leur film par email avant l'annonce officielle de la sélection.



Beaune

Festival International du Film Policier

28 mars au 1^{er} avril 2012

FORMULAIRE D'INSCRIPTION | ENTRY FORM

Merci de retourner ce formulaire dûment complété accompagné d'un DVD du film proposé avant le 24 février 2012

Please return this entry form together with a DVD screener of the submitted film no later than February 24th, 2012

1. FILM

Titre original / Original Title:

Titre français / French title (if one):

Date de sortie du film dans le pays de production / Release date of the film in its country of origin:

Numéro de visa / French visa number (if one):

Si le film est retenu, sera-t-il présenté en première mondiale ?

If the film is selected, will it be a world premiere? : **Oui / Yes** **Non / No**

Festivals auxquels le film a déjà participé / Previous Festival participation :

Prix éventuellement reçus dans ces festivals / Awards won (if any) in these Festivals :

Site Web Officiel / Official Website:

2. PRODUCTION / DISTRIBUTION

Nom du producteur du film / Producer :

Société de production / Production company :

Adresse / Address:

Tel: **Fax:** **E-Mail:**

En co-production avec / in co-production with:

Société de ventes à l'étranger / World sales company:

Adresse / Address:

Tel : **Fax :** **E-Mail :**

Distributeur du film en France / French distributor (if one):

Adresse / Address:

Tel : **Fax :** **E-Mail :**

3. FICHE TECHNIQUE ET ARTISTIQUE / CREW & CAST

Réalisateur / Director:

Adresse / Address:

Tel: Fax: E-Mail:

Scénariste / Screenwriter:

Directeur de la photographie / Director of Photography:

Monteur / Film Editor:

Compositeur / Music Composer:

Interprètes principaux / Leading Actors:

4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES / TECHNICAL FEATURES

Format / Film Gauge: 35 mm / 35mm DCP / DCP Betacam numérique / Digital Betacam HD Cam / HD Cam

Durée du film / Running Time: Métrage / Footage: Nombre de bobines / Number of reels:

Couleur / Color Noir et blanc / Black and white

Son / Sound: Mono Dolby A Dolby SR Dolby SR-D
DTS SDDS Autre / Other :

Format de projection / Aspect Ratio: 1,37 1,66 1,85 2,35 Scope

5. COPIES / PRINTS

Nombre de copies fournies pour le Festival / Number of prints provided for the Festival : 1 2

La copie est-elle sous-titrée en français ? / Is the print subtitled in French ? : Oui / Yes Non / No

Si elle ne l'est pas, le sera-t-elle pour le Festival ? / If not, will it be for the Festival ? : Oui / Yes Non / No

Valeur de la copie en vue de l'assurance du film / Value of the print for insurance (in Euros) :

Responsable technique / Technical manager :

Tel: Fax: E-Mail:

Origine de la copie / Print Source :

Adresse / Address :

Tel: Fax: E-Mail:

Adresse de retour de la copie après le Festival / Return address for the print after the Festival :

Merci de se conformer au règlement joint pour les points concernant l'envoi et les frais d'expédition des copies ainsi que le sous-titrage des films. / Please conform yourself to the regulations of the Festival regarding the shipment costs and the subtitling of the film.

6. DOCUMENTATION ET MATERIEL PROMOTIONNEL / DOCUMENTATION & PROMOTIONAL MATERIAL

Merci de bien vouloir adresser au Festival la documentation relative au film pour inclusion dans le catalogue officiel du Festival avant le 24 février 2012. A des fins promotionnelles durant la manifestation, le Bureau de Presse du Festival devra disposer du matériel suivant : dossiers de presse, photos, affiches et extraits du film. Merci de bien vouloir vous conformer aux points du règlement concernant le matériel. / Please send to the Festival offices (for catalogue purposes) the additional entry material as specified in the regulations, no later than February 24th, 2012. The Press Office of the Festival will require, during the event, the following promotional material: press kits, photos, posters and TV clips of the film. Please refer to the regulations as to the specific material and quantities.

Dans le cas où des extraits ne seraient pas disponibles, autorisez-vous notre festival et sous son contrôle à faire enregistrer plusieurs jeux de trois extraits d'un maximum de trois minutes chacun ? / If TV clips are unavailable, do you authorize our festival and under its supervision, to tape several sets of three TV clips of a maximum length of three minutes each ?

Oui / Yes Non / No

Dans l'affirmative, envoi de ces extraits au prêteur de la copie et à ses frais ? If yes, return of these TV clips to the film lender at his expense ? **Oui / Yes Non / No**

Attaché de presse / Publicist :

Tel : **Fax :** **E-Mail :**

7. PROJECTIONS ADDITIONNELLES / ADDITIONAL SCREENINGS_____

Le Festival organisera une ou plusieurs projections additionnelles du film, mais uniquement après accord avec le distributeur et/ou le producteur du film. / The Festival will organize additional screenings only upon prior agreement with the distributor and/or the producers of the film.

8. ENGAGEMENT DE PARTICIPATION / PARTICIPATION AGREEMENT _____

Société de production prêtant le film représentée par / Production company lending the film represented by :

Nom / Name : **Position :** ..

Tel : **Fax :** **E-Mail :**

Pour le cas où la société prêtant le film n'est pas la société de production / In the event the company lending the film is not the production company :

Nom de la société / Name of the company :

Tel : **Fax :** **E-Mail :**

Représentée par / Represented by :

déclare être habilité par la société de production à prêter sa copie du film au Festival International du Film Fantastique de Gérardmer et s'engage à ne pas retirer le film du Festival / declares to be empowered by the production company to lend the print of the film to the Gérardmer International Fantasy Film Festival, and commits to not withdrawing it from the Festival.

J'ai pris connaissance du règlement du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer et en accepte la teneur.

I have read the regulations of The Gérardmer International Fantasy Film Festival and accept them.

Date / Signature :

Merci de retourner impérativement ce formulaire dûment rempli avant le 24 février 2012 à:

Hédi Zardi

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POLICIER DE BEAUNE

c/o Le Public Système Cinéma

40, rue Anatole France - 92594 Levallois-Perret Cedex - France

Tél : (+33) 01 41 34 20 86 - Fax : (+33) 01 41 34 20 77 - Email : hzardi@lepublicsystemecinema.fr

REGLEMENT I REGULATIONS

Le Festival International du Film Policier de Beaune, dont la 4^{ème} édition se déroulera du **mercredi 28 mars au dimanche 1^{er} avril 2012** est consacré au cinéma policier sous toutes ses formes : film policier, thriller, film noir, intrigue, procès...

Le Festival International du Film Policier de Beaune se compose des trois sections suivantes :

- 2 sections compétitives internationales (Compétition et Sang Neuf)
- 1 section non compétitive internationale (Hors Compétition)

Le Festival International du Film Policier de Beaune a pour objet de promouvoir en France et en Europe les films du genre policier en leur apportant un véritable "label de qualité" qui leur garantira, au fil des ans, un impact de plus en plus considérable auprès du grand public.

Un jury international composé de personnalités attribuera les prix suivants :
- Le Grand Prix du Festival International du Film Policier de Beaune
- Le Prix du Jury du Festival International du Film Policier de Beaune
- Le Prix "Sang Neuf" du Festival International du Film Policier de Beaune

1. Pour pouvoir participer au Festival International du Film Policier de Beaune, les films devront remplir les conditions suivantes :

- a) être diffusables en DCP, 35mm, HDCam (Pal) ou Betacam numérique (Pal).
- b) être des longs métrages de fiction français ou étrangers (sections compétitives et non compétitives) produits entre mars 2011 et mars 2012.
- c) n'avoir participé à aucune manifestation cinématographique importante ou compétitive en France et/ou en Europe (à l'exception des marchés du film), sauf décision contraire des responsables du Festival.

2. Les films présentés au Festival International du Film Policier de Beaune sont sélectionnés sous la responsabilité de Bruno Barde, Directeur du Festival. Celui-ci se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus par ce règlement.

3. Les films seront officiellement candidats lorsque le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé, sera réceptionné par le secrétariat du Festival. Ce formulaire rempli constitue l'acceptation du règlement du Festival International du Film Policier de Beaune. **La clôture des inscriptions, à l'aide du formulaire d'inscription, est fixée au 24 février 2012 inclus.**

4. Les films proposés au comité de sélection du Festival International du Film Policier de Beaune doivent être visibles avant le 24 février 2012.

Les sélections s'opèrent soit en organisant une projection pour le comité de sélection (sous-titrage non nécessaire pour un film en langue anglaise), soit en faisant parvenir un DVD au secrétariat du Festival avant cette date. Dans le cas d'envois de DVD, ils devront être expédiés aux frais des candidats. Si l'expéditeur veut récupérer son DVD il doit l'envoyer avec une enveloppe de réexpédition prépayée.

5. L'adresse du secrétariat du Festival International du Film Policier de Beaune est la suivante:
Festival International du Film Policier de Beaune
c/o Le Public Système Cinéma
40, rue Anatole France
92594 Levallois-Perret Cedex
France
Tel : +33 1 41 34 20 86 – Fax : +33 1 41 34 20 77

6. Le Festival International du Film Policier de Beaune prend uniquement en charge le transport des copies de Levallois-Perret à Beaune (et retour), ainsi que les frais de magasinage et d'assurance des copies du moment où elles sont remises au Festival par le transporteur de l'expéditeur jusqu'au moment où le Festival les lui remet pour retour à l'expéditeur, ou éventuellement à un destinataire désigné par lui.

Les copies seront réexpédiées à leurs détenteurs à leurs frais dans un délai de 2 semaines après la fin de la manifestation. Dans le cas où il serait demandé au Festival de conserver une copie au-delà de ce délai, ou dans le cas où les instructions de réexpédition n'auraient pas été communiquées au secrétariat du Festival, le transitaire sera autorisé à réclamer au propriétaire de la copie les frais de magasinage et d'envoi qui lui sont dûs.

Le Festival International du Film Policier de Beaune n'assume en aucun cas les dépenses de magasinage en dehors de celles précisées par le présent règlement.

7. Les films retenus devront être présentés à Beaune **en version originale sous-titrée en français et en anglais. Un des deux sous-titrages est à la charge des participants.**

8. Afin de réaliser le sous-titrage électronique français ou anglais des films retenus, chaque représentant d'un film retenu doit fournir au secrétariat du Festival **avant le 9 mars 2012** un DVD du film ainsi que la liste des dialogues originaux du film et sa liste des sous-titres français ou anglais.

Les copies des films retenus doivent être parvenues au secrétariat du Festival au plus tard le 9 mars 2012. Ces copies doivent être techniquement parfaites et vérifiées au préalable par le participant concerné.

9. Si une copie présentée au Festival International du Film Policier de Beaune est perdue ou endommagée durant la manifestation, la compagnie d'assurances du Festival sera engagée à concurrence du prix de retraitage de cet élément en laboratoire.

10. Les jours, lieux et heures de projection des films sélectionnés sont décidés par les organisateurs du Festival et seront communiqués aux participants dans la semaine du 12 mars 2012.

11. Le Festival International du Film Policier de Beaune s'engage à ne présenter aucun film à quelque personne ou organisme que ce soit avant la première projection dans le cadre de la manifestation.

12. La documentation sur chaque film candidat doit impérativement parvenir au secrétariat du Festival avant le 24 février 2012, afin d'être publiée dans le catalogue officiel du Festival. Celle-ci comprend :

- le formulaire d'inscription rempli et signé
- un synopsis
- une biographie-filmographie et une photo du réalisateur
- un jeu complet de photos du film

Pour les besoins du Bureau de Presse du Festival, chaque participant devra faire parvenir au secrétariat du Festival, au plus tard le 16 mars 2012, le matériel suivant (quantités indicatives):

- 80 dossiers de presse du film
- 20 jeux de photos du film
- affiches ou autres supports publicitaires
- 1 CD de la bande originale du film
- 10 cassettes Betacam d'extraits (si possible en version originale sous-titrée)

13. Le Festival International du Film Policier de Beaune offrira à chaque film sélectionné une chambre pour toute la durée du festival.

14. La participation au Festival International du Film Policier de Beaune implique l'acceptation totale du présent règlement par le producteur, distributeur, ou son représentant.